



RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE D'UNE AIRE D'EXERCICE POUR CHIENS ET POUR EN RÉGIR L'UTILISATION.

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à la séance ordinaire du 10 février 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une demande de dispense de lecture du règlement a été faite par les membres du conseil;

IL EST

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement 621 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

**Le public peut y accéder à tous les jours de 7 heures à 23 heures.**

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 621 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

**b) Sur une partie du lot portant le numéro 1 577 736 situé le long du boulevard Don-Quichotte à l'intersection de la rue des Rosiers dans le secteur La Perdriole, le tout tel que démontré au plan joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.**

ARTICLE 3

Le second article 2 du règlement 621 est abrogé.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

---

MARC ROY  
MAIRE

---

LUCIE COALLIER, OMA  
GREFFIÈRE

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 10 MARS 2015.



# L Ile Perrot- 71060

Date: 15-03-04 09:52

Producteur: user4

RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1

ANNEXE A

Échelle 1:928